

Vos questions / nos réponses

Mon père se drogue

Par [alexou1809](#) Postée le 14/11/2023 11:51

Bonjour, mon père se drogue depuis des années et cela affecte sa vie mais également celle de son entourage dont la mienne. Comme je suis sa fille je ne sais pas trop quelles démarches entreprendre pour l'aider à se sortir de tout ça. Pouvez-vous me conseiller quant aux démarches à entreprendre ? Merci par avance.

Mise en ligne le 16/11/2023

Bonjour,

Nous comprenons que cette situation vous inquiète et que vous cherchiez à aider votre père. Il nous manque des éléments de contexte pour vous proposer une réponse qui correspondrait au plus près à ce que vous traversez. Nous allons cependant tenter de vous proposer quelques pistes qui, nous le souhaitons, pourront vous aider.

Dans un premier temps, nous vous proposons en bas de réponse un lien vers un article qui prodigue des conseils de positionnement et de dialogue entre une personne de l'entourage et un consommateur. L'idée générale est de partir de ses propres inquiétudes en évitant le jugement trop frontal, et éviter quelques écueils qui pourraient nuire au dialogue et à la relation.

Nous pouvons ensuite vous transmettre des informations sur les lieux ressources existants. Un consommateur qui est prêt à se faire aider, que ce soit pour essayer de modifier ses consommations et/ou bénéficier de soutien vis à vis d'un mal-être, peut se tourner vers des lieux nommés Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Ce sont des structures qui proposent des consultations individuelles dans un cadre confidentiel et gratuit, sans jugement de la part des professionnels qui y exercent. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier...

Les CSAPA ont également pour mission de soutenir l'entourage en souffrance et en difficulté, notamment si le consommateur lui-même ne se sent pas prêt pour une démarche d'aide. La loi ne permet pas la contrainte au soin en addictologie, et ce ne serait dans tous les cas pas efficace si cela ne faisait pas sens pour le consommateur.

Concrètement, si votre père refuse une aide extérieure, vous pouvez vous-même être soutenue et conseillée par les professionnels des CSAPA. Nous vous transmettons en bas de réponse des coordonnées de CSAPA si cette piste vous intéresse.

Si vous souhaitez prendre le temps d'échanger davantage sur votre situation afin que nous affinions nos réponses, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

CSAPA Douarnevez-antenne de CSAPA

**5 rue le Lévenant
56400 AURAY**

Tél : 02 97 29 58 30

Site web : www.douarnevez.com

Accueil du public : Sur rendez-vous: lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h30, le mardi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 le mercredi 9h-13h et de 14h à 16h00, le jeudi de 13h30 à 17h30 - Csapa fermé les vendredis.

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous : jeunes de moins de 25 ans avec ou sans l'entourage / consultation avancée au sein de la Mission Locale du Pays d'Auray, et des lycée de Kerplouz, Saint James, Duguesclin et Saint Louis.

Substitution : Délivrance de traitement de substitution pour les usagers suivis au sein du CSAPA de Vannes.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Douar Nevez à Vannes

**6 rue du capitaine Jude
56000 VANNES**

Tél : 02 97 01 34 18

Site web : www.douarnevez.com

Accueil du public : Sur rendez-vous : Lundi : 8h45 - 17h30, Mardi : 8h45 -13h45 /17h à 19h, Mercredi de 8h45 à 15h30, Jeudi : 8h45 - 18h00, Vendredi : 8h45-16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Sur place et sur rendez vous. Consultation à la Maison des Adolescents/ tous les mercredi de 10h à16h sur rendez-vous ainsi qu'à la Mission locale : tous les lundi après-midi (prise de rendez-vous au 02 97 01 65 40)

Substitution : Délivrance de traitement de substitution pour les usagers suivis tous les jours de 9h30 à 13h00

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Comment aider un proche?](#)
- [Se faire aider en tant que proche](#)